

# 7 juin 2009.

Élections en vue de constituer le nouveau parlement de la Communauté française. Chaque institution dépendant de ce niveau de pouvoir se fait un devoir d'élaborer un **mémoire**<sup>1</sup> à destination des partis politiques. Quel sens revêt cette démarche?

Vis-à-vis de l'extérieur, il s'agit d'exprimer aux responsables politiques les attentes de l'enseignement catholique en ce qui concerne l'avenir des écoles de la maternelle au supérieur, des internats et des centres PMS. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) entend par là exercer une influence sur l'évolution de l'enseignement. Cette action s'inscrit dans le cadre de ses trois fonctions: animer le projet spécifique de l'enseignement catholique, offrir des services à ses membres et représenter ceux-ci dans l'espace public.

L'histoire de l'École et de son évolution montre que cette influence est effective, même si elle n'est évidemment ni absolue, ni isolée. Le régime de coalitions dans lequel agissent les gouvernements successifs place la logique du compromis entre partis politiques au cœur de la vie institutionnelle.

Au regard du mémorandum de 2004, des avancées significatives ont notamment été obtenues dans les domaines suivants: l'évaluation externe comme instrument de pilotage du système scolaire, l'officialisation de l'accompagnement pédagogique et la mise à égale distance des réseaux de l'inspection, la création d'une instance de concertation entre l'autorité publique et les représentants des Pouvoirs organisateurs, l'amorce d'une aide administrative dans l'enseignement fondamental, l'amélioration encore timide de la mobilité professionnelle par la valorisation de l'expérience professionnelle acquise à l'extérieur de l'école, la réalisation d'un cadastre des avantages sociaux, l'amélioration de l'indispensable financement des bâtiments scolaires... Ces progrès ne doivent pas occulter les difficultés de la législature dont certaines produisent encore aujourd'hui leurs effets perturbateurs. Ceux-ci auraient sans doute été évités si une plus grande écoute des organisateurs d'enseignement avait été pratiquée.

L'écriture d'un mémorandum possède aussi des vertus à l'interne pour une grande organisation comme l'Enseignement catholique. Elle impose une actualisation de la réflexion collective sur l'enseignement en général et sur notre projet en particulier. À la charnière de deux législatures, cette délibération vise à traduire ce projet de manière opérationnelle en le reliant aux prescriptions réglementaires qui devraient lui permettre de se développer dans un cadre partagé avec les autres Pouvoirs organisateurs.

À l'aube d'une nouvelle législature, la question centrale qui se pose à nous est celle de la gouvernance et de la subsidiarité: comment conjuguer responsabilité et autonomie pour une nécessaire amélioration de l'École? Ces dernières années, cette interrogation et l'observation des modes de fonctionnement des uns et des autres ont progressivement convaincu des acteurs de tous les horizons, des qualités d'un mode d'organisation où les acteurs, dûment informés des objectifs et légitimement soumis à une évaluation des effets de leurs actions, peuvent exercer leur "métier" avec professionnalisme, initiative et engagement.

Qui pourrait penser que le choix du mode de gouvernance qui se pose à nos responsables politiques serait tout à fait déconnecté de l'acte éducatif assumé au quotidien dans les classes, les auditoriums et les ateliers de nos écoles? Que la forme du pilotage de l'enseignement n'aurait rien à voir avec le type d'adulte que nous projetons de former pour demain, comme si d'une surabondance de règles et des prescriptions pouvaient éclore l'épanouissement et la responsabilité? Comme le dit sagement un proverbe africain, *"Un zèbre n'a jamais donné le jour à un lion"*. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

9 MARS 2009

1. Lire le texte complet sur [www.segec.be](http://www.segec.be) > **mémoire** et le dossier au centre de ce numéro.

